

N°1401 -2025/IFRI-UAC/DA/SG/SSE/SA

Abomey-Calavi, le 13 novembre 2025

AVIS

Le Directeur de l'Institut de Formation et de Recherche en Informatique (IFRI) exhorte tous les étudiants inscrits en Licence ou Master dans cet Institut à veiller sur les effets personnels (sacs, ordinateurs, téléphones, etc.) qu'ils apportent en classe, et ce pour éviter les cas de disparition d'objet. Dans la même dynamique, les étudiants qui viennent au cours avec leurs motocyclettes sont invités à les confier aux gestionnaires des parcs de stationnement situés dans les environs de leurs salles de classe.

En tout état de cause, la Direction de l'IFRI se désengage de toutes pertes d'effets personnels, de motocyclettes ou de tous les autres biens des étudiants.



Le Directeur,
Professeur Eugène C. EZIN